

## **Procédures en cas de réclamation**

---

### **Pour une réclamation de décès ou de mutilation**

***Dès que possible, veuillez signaler la perte par écrit en spécifiant :***

- Le nom de l'étudiant assuré;
- Sa date de naissance;
- La date de l'accident;
- La date de la perte;
- Le nom et l'adresse de la personne à qui les formulaires de réclamation doivent être envoyés;
- La nature de la perte;
- La cause de la perte.

Faire parvenir cet avis à notre service des règlements à l'adresse suivante :

SSQ Société d'assurance inc.  
1200, avenue Papineau, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H2K 4R5

### **Pour une réclamation médicale, dentaire ou autre**

- Remplir le formulaire « Preuve de sinistre – Assurance scolaire ».
- Faire remplir la section « Déclaration du médecin traitant » du formulaire par le médecin traitant.
- S'il s'agit d'une réclamation dentaire, il faut aussi remplir le formulaire « Soins dentaires en cas d'accident » en plus de la preuve de sinistre.
- Faire remplir la section « Déclaration de l'administration scolaire » afin de confirmer l'admissibilité à l'assurance de l'étudiant.
- Joindre le formulaire d'autorisation de collecte à chacune des réclamations.
- S'il s'agit de frais médicaux et/ou dentaires, joindre les reçus originaux à la demande de règlement. Les photocopies ne sont pas acceptées.

Faire parvenir votre demande de règlement à notre service des règlements à l'adresse suivante :

SSQ Société d'assurance inc.  
1200, avenue Papineau, 4<sup>e</sup> étage  
Montréal, Québec  
H2K 4R5